

afin de ne posséder plus rien sur la terre, et sois entièrement dégagé de tous les biens de ce monde. En vérité, Monsieur, je ne puis pas bien comprendre comment Sa Grandeur, en me donnant ce petit couteau, me dit qu'elle ne possédoit plus rien sur la terre, car quoique je luy ay souvent vû de grosses sommes d'argent, il en étoit assurément plutôt le dépositaire que le propriétaire, parceque je ne luy ay jamais vû employer un sou pour le soulagement, l'entretien ou les besoins de sa personne; elle les employoit toutes en aumônes et en œuvres pieuses et quand elle avoit besoin de quelque chose, comme habits, linges, elle le demandoit au Séminaire, comme le moindre de ses Ecclésiastiques, et je n'appelle point cela posséder quelque chose. Sa Grandeur étoit de plus fort pauvre dans ses habits, et j'avois peine à l'empescher de s'en servir, quoiqu'ils fussent fort vieux, sales et rapicsez. Pendant vingt ans elle n'a eu que deux soutanes d'hiver qu'elle a laissées en mourant, l'une encore très bonne et l'autre toute raze et rapicsee.

En un mot il n'y avoit personne au Séminaire plus pauvre en habits et qui les épargnât plus que Sa Grandeur, elle avoit même une estime toute particulière pour les personnes qu'elle voyoit dans le Séminaire pratiquer la pauvreté surtout dans le vivre et dans les habits, et elle ne supportoit qu'avec peine ceux qu'elle voyoit rechercher trop d'ajustement, de propreté affectée et de délicatesse dans leurs habillements, ce qu'elle m'a témoigné plusieurs fois. Une année ayant demandé en France du camelot pour luy faire un habit d'esté, on luy en envoya de très beau et qui coutoit cher, mais Sa Grandeur ne voulut point s'en servir, elle le donna à l'église pour faire un ornement violet, et en fit redemander d'autre de trente sous l'aune; c'estoit de celui dont Sa Grandeur s'estoit toujours habillé en France et en Canada pour les habits d'esté.

10o. je n'ay garde, Monsieur, d'entreprendre de parler de la haute contemplation et de l'union continuelle que Monseigneur avoit avec Dieu, ce sont pour moy lettre close et je dois bien me contenter d'admirer ces voyes sublimes et élevées dans lesquelles Dieu a conduit Sa Grandeur, et me restreindre à ne dire que quelques mots des choses qui sont selon ma portée, outre ce que je vous ay desja marqué du zèle de Sa Grandeur, et de sa ferveur à dire la Ste. Messe et assister aux offices de la cathédrale, non-obstant ses playes et ses infirmités et de son exactitude à s'acquitter de toutes ses prières et exercices de dévotion les

soirs avant de se coucher quelque tard qu'il fût et quelques embarras et affaires qu'elle ayt eu.

C'estoit chose admirable de voir 1o, son assiduité à assister aux enterremens de toutes les personnes qui mouroient dans Québec, et son exactitude à offrir le St. Sacrifice de la messe pour le repos de leur âme aussitost qu'elle avoit appris leur trépas. 2o. Sa dévotion à recevoir et conserver les rameaux bénits, à baiser son crucifix, l'image de la Ste. Vierge qu'elle portoit toujours sur soy et la mettoit la nuit sous son chevet, sa chainette de l'esclavage, et son scapulaire qu'elle portoit sur elle. 3o. Son respect et sa vénération pour les reliques des Sts., le plaisir qu'elle prenoit à lire tous les jours dans la vie des Sts. et à s'entretenir de leurs actions héroïques. 4o. Le saint et continuel usage qu'elle faisoit de l'eau bénite, en prenant à tout bout de champs dans le cours de la journée et à toutes les fois qu'elle se réveilloit la nuit, venant très souvent de son jardin à sa chambre expré pour en prendre, en portant sur elle dans un petit bénitier d'argent qu'elle avoit fait faire expré lorsqu'elle alloit à la campagne, et Sa Grandeur avoit un si grand désir que tout le monde en prist, qu'elle avoit un soin tout particulier de voir elle même tous les jours s'il y en avoit dans les bénitiers de l'église, d'y en mettre quand il y en manquoit, et pendant l'hiver de peur que les bénitiers ne gèlassent trop fort et qu'on n'en pût point prendre en entrant et sortant de l'église, elle les apportoit elle même auprès de nostre pouële tous les soirs et les reportoit le matin à quatre heures quand elle alloit ouvrir les portes.

5o. L'aversion qu'elle avoit des moindres choses qui pouvoient tant soit peu ternir le lustre et la pureté de son âme, ce qui la portoit à se confesser tous les jours avant de dire la Ste. Messe.

6o. Enfin son exactitude à faire tous les jours la préparation à la mort, et estre soumise et disposée à toute heure et à tout moment à subir ce passage si redoutable, ce qu'elle témoignoit avec joie toutes les fois qu'on luy parloit de la mort et du tems qu'elle pouvoit encore vivre.

Voilà, Monsieur, une partie des menues et ordinaires actions, et traits de ferveur, de dévotions et de pénitences, que j'ay vû pratiquer journellement à Monseigneur pendant les vingt années, depuis sa démission de son évêché jusqu'à sa mort, que Dieu m'a fait la grâce d'estre au service de Sa Grandeur, et c'est ce qui a été le sujet de l'estime, du respect et de la vénération que j'ay eu que je conserverai jus

qu'à la mort pour sa sainte personne.

C'est ce qui m'a souvent ravi et transporté d'admiration, et c'est même ce que j'ay vû transporter et ravir Monsieur de Champigny durant qu'il étoit Intendant du Canada et qu'il voyoit Sa Grandeur dans les maladies se coucher et se traiter comme une personne de la plus basse condition, elle (ce me disoit mon dit Sieur de Champigny dans son admiration) qui si elle étoit restée dans le monde et à la cour, auroit possédé par son mérite et ses rares qualitez les premières charges de l'estat. C'est aussi ce qui a souvent surpris et ravi Monsieur de Sarazin médecin, comme il me l'a témoigné plusieurs fois lorsqu'il le venoit visiter dans ses maladies.

Et c'est ce qui m'a excité à prendre la résolution, dès les premières années que j'ay été auprès de Sa Grandeur, de ramasser tout ce que je pourrois qui ait appartenu à sa sainte personne, et depuis son trépas à tremper des linges dans son sang lorsqu'on l'a ouvert, à enlever quelques os ou cartilages de dessus sa poitrine et à couper ses cheveux et conserver ses habits et tout cela pour servir de très précieuses reliques.

Je crois, Monsieur, que vous et toutes les personnes bien intentionnées, approuverez mon procédé en cela, comme effectivement plus de trois mille personnes de toutes sortes d'estat et conditions l'ont desja approuvé en Canada, en demandant avec empressement et s'estimant bien heureuses d'avoir de petites parcelles du dit linge, et de ces précieux restes de Mon dit Seigneur, qu'ils portent sur eux avec respect et dévotion, des capitaines mesme et officiers de troupe ont fait faire expré des reliquaires d'argent pour y en enfermer et les porter sur eux, étant mûs à cela par l'idée et l'estime général que chacun a du grand mérite et de la haute sainteté de Mon dit Seigneur et par les secours extraordinaires et miraculeux que plusieurs ont reçus et reçoivent journellement dans leurs infirmités par l'invocation de Mon dit Seigneur en s'appliquant des dites reliques ou les portant sur eux.

Je me flatte mesme, Monsieur, que vous accepterez de bon cœur ce que je vous envoie de ces précieux restes de Sa Grandeur et que vous les recevrez comme un riche héritage et une sainte marque de l'affection sincère et du profond respect avec le quel je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. H. HOUSSART.